

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 3 mars 2026 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Robert Bergeron, Christine Boutin, Harry Bird, Diane Desjardins, Vincent Jarry

SONT ABSENTS : Jocelyn Brasseur

Formant quorum sous la présidence de madame Diane Desjardins, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Une personne est présente lors de la séance et deux personnes participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
 - a. Vente d'immeuble pour taxes impayées.
 - b. Nomination d'une personne pour enchérir et acquérir un immeuble au nom de la municipalité le jour de la vente pour taxes à la MRC.
 - c. Seuil minimal de facturation et radiation des petites créances.
 - d. Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Embauche de Jérôme Maltais comme stagiaire en environnement pour l'été 2026.
 - b. Embauche de Marika Brulotte et d'Éloi Vincent comme aide-animateurs et d'Antoine Brulotte comme animateur pour la fête des Plaisirs d'hiver et les activités de la semaine de la relâche active.
- 6) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Confirmation de la fin des travaux de remplacement du ponceau situé sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass).
- 7) URBANISME**
 - a. Rapport sur les permis du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 20 février 2026.
 - c. Demande de modification au règlement de zonage 2014-05, article 76.

- d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour l'ajout d'un balcon et d'une dalle au sol à la façade donnant sur le lac au 117, chemin Lavigne.
- e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour l'ajout de fenêtres au 111, chemin Lavigne.

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du compte-rendu du CCE de la réunion du 27 janvier 2026.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable de sentiers.
- b. Adoption du Règlement 2026-03 constituant le comité municipal consultatif « Amis des sentiers ».
- c. Rapport de la conseillère responsable de la vie communautaire.
- d. Rapport du conseiller responsable des loisirs.
- e. Nomination de deux conseillers comme représentants de la municipalité auprès de Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton.
- f. Demande de subvention au Programme d'assistance financière (PAF) 2026, destiné à soutenir les organismes désirant mettre sur pied des célébrations tenues dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- b. Adoption du Plan de la sécurité civile.
- c. Acceptation du rapport annuel transmis à la MRC en regard de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI).

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Diane Desjardins, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2026-03-028 Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 février 2026 ;

2026-03-029 **Il est proposé par Christine Boutin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 3 février 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

a. Vente d'un immeuble pour taxes impayées.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la vente d'immeubles pour taxes impayées ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt annuel applicable aux créances impayées a été de 15 % pour les trois dernières années;

2026-03-030 **Il est proposé par Alexandre Berger**
Modifiée par **appuyé par Robert Bergeron**
2026-04-048 **et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les procédures soient entreprises pour la vente pour taxes de la propriété suivante :

Propriétaire :
9225-0059 QUEBEC INC.
A/S DANIEL LEBLANC

Matricule : 9108-39-5142-0000001

Lots : 5662882, 5664359-PC, 5456488-PC, 5662876-PC,
5662877-PC (terrain sans bâtisse, rue du Versant)
Contrat : 21 325 512

Acquisition : 2015-01-30

Circonscription foncière :

Brome

GRAND TOTAL TAXES: 2 001,74 \$

QUE la municipalité transmette l'état prévu à l'article 1023 du *Code municipal du Québec* à la MRC de Memphrémagog, ainsi qu'au Centre de services scolaire des Sommets.

b. Nomination d'une personne pour enchérir et acquérir un immeuble au nom de la municipalité le jour de la vente pour taxes à la MRC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le 3 mars 2026 adopté une résolution autorisant la greffière-trésorière à transmettre l'extrait de l'état des taxes à la MRC de Memphrémagog pour qu'il soit procédé à la vente de certains immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité qu'une personne soit présente lors de la vente pour enchérir au nom de la Municipalité afin d'acquérir certains immeubles dont les taxes municipales ou scolaires demeurent impayées lors de la vente le 11 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1038 du *Code municipal* prévoit que la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication ;

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-031 **QUE** la mairesse, Diane Desjardins soit autorisée à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, pour la somme maximale indiquée en annexe;

QUE la directrice générale, Cristina Chiurtu soit autorisée, à titre de substitut, en cas d'empêchement de la mairesse à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, pour la somme maximale indiquée en annexe.

ADOPTÉE

c. Seuil minimal de facturation et radiation des petites créances.

CONSIDÉRANT QUE certains comptes de taxes foncières représentent des montants annuels en dessous de 2 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soldes de comptes de taxes foncières des trois années précédant l'année en cours sont en dessous de 6 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de traitement et d'envoi de ces comptes de taxes surpassent la valeur des taxes exigées ;

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-032 **QUE** la municipalité n'envoie pas aux citoyens les comptes de taxes annuels qui affichent un montant inférieur à 2 \$;

QUE les soldes des comptes de taxes foncières des trois années précédant l'année en cours inférieurs à 6 \$ soit radiés.

ADOPTÉE

d. Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* exige que le Conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres une personne pour agir à titre de substitut en l'absence de la mairesse, Diane Desjardins aux assemblées du conseil de la MRC ;

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-033 **QUE** le conseiller Jocelyn Brasseur soit désigné pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC, lorsque celle-ci ne peut y assister, pendant la période de son mandat actuel ;

QUE le conseiller Harry Bird soit désigné, pendant la période de son mandat actuel, pour remplacer M. Brasseur lorsque celui-ci ne peut pas assister aux assemblées du conseil de la MRC en remplacement de la mairesse.

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES

a. Embauche de Jérôme Maltais comme stagiaire en environnement pour l'été 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer le mesurage annuel des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QU'elle embauche à chaque année un stagiaire pour effectuer ce travail et d'autres tâches connexes en environnement ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu la candidature de M. Jérôme Maltais qui avait déjà occupé ce poste auparavant ;

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-034 **QUE** la municipalité embauche M. Maltais pour la période du 13 avril au 28 août 2026 selon les conditions convenues avec l'employeur.

ADOPTÉE

b. Embauche de Marika Brulotte et d'Éloi Vincent comme aide-animateurs et d'Antoine Brulotte comme animateur occasionnels.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a organisé plusieurs activités de loisir et de plein air au cours des mois de février et mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes ont manifesté leur intérêt à aider à l'organisation et l'animation de ces activités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager les jeunes de la communauté à s'impliquer dans les activités culturelles et de loisir municipales qu'elle organise chaque année ;

**Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-035 **QUE** la municipalité embauche Marika Brulotte et Éloi Vincent comme aide-animateurs, ainsi qu'Antoine Brulotte comme animateur occasionnels, à raison de maximum 8 heures par évènement, selon les conditions convenues avec l'employeur et des besoins ponctuels ;

QUE leur embauche soit effective à partir du 22 février 2026 ;

QUE la municipalité invite d'autres jeunes de St-Étienne-de-Bolton à postuler pour des emplois occasionnels d'aide-animateurs ou d'animateurs en loisirs, lesquels seront sollicités sur appel.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Confirmation de la fin des travaux de remplacement du ponceau situé sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière du ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rapiéçage mécanisé ou de rechargement granulaire;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant ;

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-036 **QUE** le conseil de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Rapport sur les permis présenté par le conseiller responsable de l'urbanisme.

Le rapport sur les permis émis au mois de février est présenté par M. Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme et président du CCU.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 20 février 2026 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par M. Harry Bird.

c. Demande de modification au règlement de zonage 2014-05, article 76.

Demandeur : Pierre Larose
Adresse : 601, 1^{er} rang
Lot : 5 192 102, 5 193 314, 5 193 667
Zone : RUR-8

Nature de la demande : Article 76 du règlement de zonage : Soustraire les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires, à l'exigence d'appliquer un traitement architectural lorsqu'ils sont d'utilité agricole.

CONSIDÉRANT QUE les dispositions actuelles permettent l'implantation d'un conteneur comme bâtiment accessoire sur l'ensemble du territoire mais exige d'en limiter l'impact visuel peu importe la fin pour lequel il est utilisé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir l'obligation d'un traitement architectural pour limiter l'impact visuel de ces structures de type industriel ;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur peut être implanté conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE le traitement architectural de ce conteneur doit s'harmoniser avec le bâtiment, une cabane à sucre ayant un revêtement de bois, déjà présente sur le terrain et ainsi conférer à l'ensemble une unité de voisinage ;

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-037 **QUE** le conseil municipal suive la recommandation du CCU et refuse la demande de modification de zonage pour soustraire le

conteneur utilisé pour des fins agricoles aux obligations d'un traitement architectural.

ADOPTÉE

d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour l'ajout d'un balcon et d'une dalle au sol à la façade donnant sur le lac Trousters au 117, chemin Lavigne.

Adresse : 117, chemin Lavigne
Lot : 5 192 193
Zone : VIL-4
Nature de la demande : Ajout d'un balcon et d'une dalle au sol à la façade donnant sur le lac.
Année de construction : 1985

CONSIDERANT QUE l'ajout d'un balcon en façade du bâtiment est approprié ;

CONSIDERANT QU'il convient toutefois d'en assurer une intégration optimale et harmonieuse au bâtiment ainsi qu'au voisinage immédiat ;

CONSIDERANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés ;

**Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-038 **QUE** le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour l'ajout d'un balcon et d'une dalle au sol au 117, chemin Lavigne, lot numéro 5 192 193, selon les plans soumis par Verhoef Architecture, signés par Olivier Verhoef, technologue, et datés du 13 février 2026, à la condition que le balcon soit centré ou préféablement d'un bout à l'autre de la façade et qu'une main courante soit installée sur le pourtour en verre du balcon afin de lui donner un caractère plus approprié au style du bâtiment.

ADOPTÉE

e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour l'ajout de fenêtres au 111, chemin Lavigne.

Adresse : 111, chemin Lavigne
Lot : 5 192 189
Zone : Vil-4
Nature de la demande : Ajout de fenêtres.
Année de construction : 1987

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de nouvelles fenêtres sur les deux façades latérales est approprié et que leur forme triangulaire épouse celle de la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la fenêtre au sous-sol est approprié ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés ;

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-039 **QUE** le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis pour l'ajout de fenêtres au 111, chemin Lavigne, lot 5 192 189, tel que présenté dans les documents soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT
a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement et dépôt du compte-rendu de la séance du CCE du 27 janvier 2026.

M. Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
a. Rapport du conseiller responsable de sentiers.

M. Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

b. Adoption du Règlement 2026-03 constituant le Comité consultatif des Amis des sentiers de Saint-Étienne-de-Bolton.
--

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-040 **QUE** le conseil adopte le Règlement 2026-03 constituant le Comité consultatif des Amis des sentiers de Saint-Étienne-de-Bolton.

ADOPTÉE

c. Rapport de la conseillère responsable de la vie communautaire.

Madame Christine Boutin, conseillère responsable de la vie communautaire présente le rapport du mois.

d. Rapport du conseiller responsable de loisirs.
--

Monsieur Robert Bergeron, conseiller responsable de loisirs présente le rapport du mois.

e. Nomination de deux conseillers comme représentants de la municipalité auprès de Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton.

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Cœur de Saint-Étienne-de-Bolton (CDSEDB) s'est constitué afin de trouver une solution pérenne pour la requalification de l'Église de Saint-Étienne-de-Bolton ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir ce projet qui vise à revitaliser le cœur du village en créant un espace dynamique et rassembleur qui répondra aux besoins de la population actuelle, ainsi qu'aux populations futures désireuses de s'ancrer dans le village, tout en maintenant la vitalité et la solidarité au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par les résolutions numéro 2024-09-185 et 2025-02-028, a déjà appuyé financièrement l'OBNL CDSEDB pour des études de faisabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement pour citer le bâtiment afin de protéger sa valeur patrimoniale ;

CONSIDÉRANT QUE CDSEDB pourrait acquérir l'église pour un dollar dans les prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE CDSEDB s'est engagé à ouvrir deux postes pour des membres du conseil municipal au sein de son Conseil d'Administration (CA) et à modifier en conséquence ces règlements ;

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-041 **QUE** le Conseiller Vincent Jarry siège, avec droit de vote, à titre de représentant du conseil municipal au CA de CDSEDB avec le mandat d'aider à l'avancement du projet de requalification de l'église et de protéger les intérêts de la municipalité ;

QUE la conseillère Christine Boutin siège, à titre d'observatrice et avec droit de parole, à titre de représentante du conseil municipal au CA de CDSEDB avec le mandat d'aider à l'avancement du projet de requalification de l'église et de protéger les intérêts de la municipalité ;

QUE ces deux représentants de la municipalité au CA de CDSEDB rapportent mensuellement l'avancement des travaux à la mairesse, Mme Diane Desjardins.

ADOPTÉE

f. Demande de subvention au Programme d'assistance financière (PAF) 2026, destiné à soutenir les organismes désirant mettre sur pied des célébrations tenues dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière pour l'organisation des célébrations lors de la Fête nationale du Québec veut soutenir le déploiement d'activités de célébration de la fête nationale à l'échelle locale, et ce, dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton organisera des activités spécifiques le 23 juin 2026 pour célébrer la Fête nationale et qu'elle mise sur une participation citoyenne importante à l'échelle locale, et ce, auprès d'un public varié ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime que les coûts d'organisation de cette activité seront d'environ 5 300 \$;

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-042 **QUE** la municipalité dépose sa demande de subvention au PAF 2026 pour un montant total de 3 975 \$, soit 75 % des coûts estimés ;

QU'elle s'engage à déboursier pour cet événement l'équivalent d'au moins 25 % des dépenses encourues, soit 1 325 \$.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile présente le rapport du mois.

b. Adoption du Plan de la sécurité civile.

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (c. S-2.4)*, prévoit que chaque municipalité doit « établir un plan de sécurité civile dans lequel sont notamment consignées des mesures de préparation générale pour répondre à un sinistre ou à son imminence, dont des procédures d'alerte de sa population et de mobilisation des ressources, et le maintenir à jour. »

CONSIDÉRANT QU'après chaque élection générale, la municipalité doit mettre à jour son Plan de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la révision de son plan ;

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2026-03-043 **QUE** le conseil adopte le Plan de la sécurité civile révisé tel que soumis ;

D'autoriser les mises à jour mineures au Plan de sécurité civile et de ses annexes, ainsi que l'ajout d'ententes et d'informations additionnelles.

ADOPTÉE

c. Acceptation du rapport annuel transmis à la MRC en regard de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI).

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog dispose d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de *Loi sur la sécurité incendie (c. S-3.4)* stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute

régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

2026-03-044 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil de Saint-Étienne-de-Bolton accepte le rapport annuel transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2025.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

Liste des comptes à payer au 3 mars 2026

Fournisseur	Description	Montant
ALARME TOP SÉCURITÉ	Trouble connexion Neware	219,03 \$
ALEXANDRE DE CARUFEL ENR.	Déneigement toiture chalet	91,98 \$
ARTELIA CANADA INC.	Plan et devis - remplacement ponceau - ch Verdi	16 039,01 \$
BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Février 2026	184,72 \$
BUROPRO CITATION	Fournitures de bureau	195,80 \$
BUROPRO CITATION	Lecture de compteur 5235	7,12 \$
BUROPRO CITATION	Lecture compteur Toshiba (13 nov 2025-25 fév 2026)	1 490,24 \$
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	61,09 \$
CAIN LAMARRE	Honoraire dossier en urbanisme	393,99 \$
CARDIO CHOC	Ensemble de défibrillation - Chalet du parc	2 316,69 \$
CHACHA COMMUNICATIONS INC.	Facture finale - refonte du site web	3 138,82 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet mairie et chalet du parc - Février 2026	206,83 \$
COMBEQ	Adhésion 1er membre - Isabelle Perreault	436,91 \$
COMBEQ	Adhésion 2e membre - Samuel Grégoire	270,19 \$
COMBEQ	Inscription congrès 2026 - Isabelle Perreault	735,84 \$
COMBEQ	Inscription congrès 2026 - Samuel Grégoire	735,84 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er mars au 1er avril 2026	222,48 \$
CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	Location jeux gonflables - Plaisirs d'hiver au parc	1 032,42 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Février 2026	1 449,87 \$
ENGLOBE CORP.	Facture d'honoraires finale - Chalet du parc	1 169,01 \$
ENGLOBE CORP.	Travaux de terrain et laboratoire - Rang Vincent	12 561,02 \$

ENVIRO5	Vidanges fosses septiques (1)	327,68 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Heures de pépines	379,42 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Sablage de la Montagne - pépinière parc Plaisirs d'hiver	248,63 \$
FINANCEMENT COMMERCIAL NORTHPOINT INC.	Location Toshiba - 18 février au 17 mai 2026	551,53 \$
FQM Assurances	Mise à jour Recueil - Le règlement municipal	220,50 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité mairie - 18 nov 2025 au 20 janvier 2026	2 509,47 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité - Station de lavage 16 nov 25-19 jan 26	37,58 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité - Chalet - 9 déc 2025 - 20 janvier 2026	1 083,72 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - 1er au 31 janvier 2026	307,94 \$
INFORMATIQUE ASR	Installation/livraison extension de micro	227,71 \$
INFORMATIQUE ASR	Factures 14667 et 14677	519,64 \$
INFORMATIQUE ASR	Licence annuel antivirus ESET Endpoint-Portable	51,68 \$
INFORMATIQUE ASR	Téléphonie - 6 mars au 5 avril 2026	393,22 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Acquisition du logiciel Territoire	9 301,05 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Contrat d'entretien et soutien - Territoire	2 320,61 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	Versement 4/6 - Déneigement février 2026	53 161,43 \$
LES SERVICES EXP INC.	Relevé topographique et plans/devis-rg Vincent	6 200,03 \$
LETTRE DE L'ESTRIE	Numéros civiques (2)	62,09 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	Changer la chaîne de la scie et achat guide-chaîne	139,27 \$
MELISSA LANGLOIS DESIGN PAYSAGER	Plan final - aménagement de l'étang/chalet	1 610,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage - Mars 2026	934,83 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Quote-part diverses	40 263,00 \$
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Repas formation élus-30 janvier 2026	205,36 \$
PASCALE VÉZINA-RIOUX	Remboursement frais non-résident - Camp de jour	150,00 \$
PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC.	Fête de la Saint-Jean - Artiste Frédéric Pothier	790,46 \$
REVENUE QUÉBEC	FSS et impôt supplémentaire à payer pour 2025	401,82 \$
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette des matières résidentielles-Janvier 2026	7 692,69 \$
SPA DE L'ESTRIE	Protection et contrôle animalier - Février 2026	319,63 \$
SPORTS-INTER PLUS	Achat équipements sportifs pour le parc	1 962,21 \$
STECOR INC.	Versement 3/5 - Déneigement - Tour/Versant/Escarp 25-26	3 219,30 \$
TREMBLAY GILLES	Sablage rue du parc/construction/déneigement stationnement	258,69 \$
ZONE-ÉCO	Traitement matières organiques/résidentielles-Fev 2026	1 320,89 \$
Total		180 130.98 \$

2026-03-045

Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-03-046 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Christina Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20 h 00, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Diane Desjardins
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Diane Desjardins, mairesse de Saint-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.